

Prérequis: S.S.T. ou PSC 1 de moins de deux ans + attestation employeur justifiant 1607 heures dans les 36 derniers mois en qualité d'agent de sécurité incendie.

# PROGRAMME DE LA FORMATION

1- ACCUEIL: (0,30h)

## 2- PREVENTION: (5h)

Evolution de la réglementation en matière de prévention.

Evolution de la réglementation (nouveaux textes, ...).

Accessibilité du public.

### 3- MOYENS DE SECOURS: (3h)

Evolution de la réglementation en matière de moyens de secours.

- Agents extincteurs,
- SSI,
- Moyens d'extinction.

### 4- MISE EN SITUATION D'INTERVENTION: (6h)

Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie.

Mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité.

L'action face à différents contextes : fumées, incendie, évacuation des occupants et prise en charge d'une victime. Méthode d'extinction d'un début d'incendie, protection individuelle, levée de doute, etc...

L'utilisation des moyens de communication mobiles.



5 rue Simone Signoret - 56100 LORIENT

Tél.: 02.97.85.92.91 - Fax: 02.97.81.12.05 - Mail: options-formation@securiteam.fr





# PROGRAMME DE LA FORMATION

### **VALIDATION DE LA FORMATION:**

La présence à l'ensemble des séquences du recyclage est obligatoire.

Transmission à l'employeur d'une appréciation individuelle des agents pendant les séquences pratiques (dans le cas d'une défaillance notoire, le centre de formation proposera une remise à niveau).

Un diplôme par équivalence, conforme à la règlementation, est remis à l'occasion du premier recyclage des personnels titulaires des diplômes ou des qualifications reconnues équivalentes par les arrêtés du 18/05/1998.

Ce diplôme est signé par le SDIS ou son représentant.

La formation est validée par une attestation de formation.

#### **MOYENS PEDAGOGIQUES:**

Théorie: Exposés-débats, supports audio-visuels, support de cours individuels, SSI pédagogique.

**Pratique :** Moyens d'évaluation : Travaux pratiques, mise en situation, extinction de feux réels au moyen d'extincteurs et de robinets d'incendie armés (R.I.A).

#### **CADRE REGLEMENTAIRE**

Le personnel des services de sécurité incendie en exercice doivent se soumettre, en matière de sécurité incendie, à un recyclage triennal organisé par un centre de formation agréé conformément aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005.

Site internet\*: <a href="http://www.securiteam.fr/index.php/accueil/options-formation/">http://www.securiteam.fr/index.php/accueil/options-formation/</a>



5 rue Simone Signoret - 56100 LORIENT

Tél.: 02.97.85.92.91 - Fax: 02.97.81.12.05 - Mail: options-formation@securiteam.fr



## FLQ-version 3 -14/03/2024

RS5641, MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER – 10/12/2021



